

DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE CESSIION DE DROITS DE REPRESENTATION

Adm N° 2022- 52

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4° ,

Considérant l'intérêt pour la Médiathèque municipale d'organiser un spectacle.

DECIDE

ARTICLE 1 - OBJET

L'association SOUND AND SOULS – 44 avenue du 08 mai 1945 –09 120 VARILHES interviendra à la Médiathèque pour le spectacle les concerts d'Araëlle.

ARTICLE 2 – DUREE

Le présent contrat est conclu pour la durée de la représentation, soit le vendredi 01 juillet 2022 à 19 heures à la Médiathèque.

ARTICLE 3 – COUT

Le montant du contrat est de : 3 870.00 € TTC.

La prise en charge de deux repas artistes et un repas accompagnateur est d'un montant de 75 € maximum

ARTICLE 4 - FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 - APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 24 mai 2022

Le Maire,

Romain

